



CSAL- Comité social d'administration local du 22 mars 2024 Déclaration liminaire

Madame la présidente,

« L'urgence salariale » revendiquée le 19 mars par les organisations syndicales des 3 Fonctions Publiques est une revendication légitime ! Les fonctionnaires ont du mal à boucler les fins de mois. Et ce n'est pas l'annonce de la faible décreue de l'inflation qui changera la situation! L'opération de saupoudrage de 5 points d'indice à compter de janvier 2024 soit une augmentation de 25 euros bruts par mois n'est pas satisfaisante. L'augmentation du point d'indice de 3,5 en 2022 et de 1,5 en 2023 ne peut compenser les pertes cumulées depuis plus de 20 ans. Pour la Fonction Publique, c'est près de 24 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000. Une année blanche serait intolérable !

Le gouvernement doit entendre les revendications salariales des fonctionnaires au lieu de mettre en perspective la loi Fonction Publique. La mobilisation du 19 mars a été en effet marquée par le refus de la rémunération au mérite annoncé dans le projet de loi de la Fonction Publique dont la présentation a été retardée à l'automne prochain. Annoncé « comme historique », ce projet de loi est une attaque supplémentaire contre le statut des fonctionnaires. Remettre à plat les modalités de rémunération des fonctionnaires sous le prétexte du manque d'attractivité de la Fonction Publique serait synonyme de davantage d'iniquité et d'opacité pour les agents.

Pour vivre dignement de son travail, pour le calcul de nos pensions, une hausse pérenne de nos rémunérations est indispensable et urgente !

Concernant l'indemnitaire à la DGFIP, l'ensemble des organisations syndicales a signé l'abondement des promotions de 20 % pour les années 2024 et 2025. En revanche, à l'unanimité les organisations syndicales ont rejeté la prime à la galère GMBI qui exclut près de 74 000 agents. Les discussions relatives à la revalorisation pérenne de l'indemnitaire placent les négociations avec la Direction Générale dans une phase décisive. Malgré la confidentialité des négociations, les bruits de couloir nous parviennent quand même et font état de certains montants particulièrement méprisants au regard de l'engagement des agents.

Pourtant, dans d'autres administrations, des négociations ont abouti à des résultats plus ou moins conséquents : Douanes 110€ net/mois, DGCCRF 60€, Education nationale 125€, Hôpital 189€, sans oublier nos chers directeurs. Enfin, députés et sénateurs se sont octroyés des revalorisations de leurs avances de frais de mandat : respectivement 300 et 700€/mois !!

La CGT fip 77 continue à revendiquer le maintien du Statut de la Fonction Publique et d'une carrière avec des corps, cadres d'emploi et grade au sein de catégories statutaires A, B et C ; Elle se prononce contre la rémunération individualisée liée au métier et au «mérite» ; contre le RIFSEEP.

La CGT fip 77 exige une revalorisation significative du point d'indice avec un rattrapage des pertes accumulées et indexation sur l'inflation et une revalorisation de notre régime indemnitaire.

Aujourd'hui ce CSAL présentera pour information le budget prévisionnel 2024. Sans détour, il est précisé que le budget national 2024 « s'inscrit dans un contexte économique pesant négativement sur les recettes de l'État, qui a conduit à l'annonce par le Ministre d'un plan d'économies ».

Un plan d'austérité a en effet été annoncé en février dernier. Les 16 milliards ne suffisaient pas, que M Bruno Le Maire a décidé d'amputer le budget de l'État de 10 milliards d'euro supplémentaires et 20 milliards l'année prochaine, peut-être avant, à l'été prochain !

Plutôt que réduire les aides publiques massives et non conditionnées versées aux entreprises, plutôt que d'imposer les plus riches, le gouvernement continue de faire payer les ménages, les travailleurs euses, les retraité.e.s, les jeunes et les privé.e.s d'emploi.

Les répercussions sur le service public seront catastrophiques. La CGT finances publiques 77 ne peut que dénoncer de telles coupes budgétaires « au nom de la dette publique ».

Pour revenir au document du CSA Let le budget, il est mentionné que « *l'impact sur les dotations globales de fonctionnement n'est pas connu* ». Ces annonces de coupes budgétaires ne seront pas de bon augure sur l'amélioration des conditions de travail ! On peut craindre le pire !

A ce titre, la CGT fip 77 déplore que le financement des travaux d'amélioration concernant les sites de Fontainebleau, Montereau, Coulommiers Melun Chamblain et Lagny (changements de fenêtres, isolation, installation d'une pompe à chaleur ou bien mise en accessibilité) n'ai pas été accordé (crédits du programme 723/sous le pilotage du Préfet de Région). La réalisation de ces travaux est donc en attente de la réponse de la Direction Générale.

En revanche, le nouvel espace de travail-NET- (le Flex-Office !), pourtant loin d'avoir été plébiscité par les collègues de la ddfip 77, bénéficie d'un financement. La vitrine de la DDFIP 77 est privilégiée !!

La gratuité des fluides pour le logement des gardiens concierges de la DGFIP sera supprimée cette année. Nous déplorons cette décision car c'est une véritable dégradation financière pour les agents techniques Gardien concierge. Les fluides seront désormais à leur charge, par conséquent pour minimiser les coûts énergétiques, une rénovation du logement des gardiens concierges du 77 doit être envisagée s'il s'avère être mal isolé.

La campagne d'impôt sur le revenu commence prochainement, pour la sécurité des agents est-il envisagé la présence de vigiles sur tous les sites ?

Concernant la création du service départemental des impôts fonciers implanté à Melun, il s'agit là d'une énième restructuration qui n'emporte pas une entière satisfaction auprès des agents concernés.

Certes, vous avez écouté les arguments des organisations syndicales, de la CGT FIP 77 en créant une antenne pérenne à Meaux, donc une antenne avec un TAGERFIP (tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques), dont nous demandons une confirmation de votre part.

Plusieurs collègues ne suivront pas leur mission, certains resteront en travail à distance et d'autres demanderont à intégrer un autre service sur leur site ; cela provoquera irrémédiablement une perte des sachants et de connaissances importantes, voire une certaine désorganisation.

Cela entraînera aussi des postes vacants au 1^{er} septembre 2024. qui seront rapatriés sur Melun, qu'en sera-t-il des locaux pouvant accueillir ces futurs collègues ?

En conclusion, nous avons bien pris connaissance de la décision de notre Directrice générale de faire appel aux listes complémentaires des concours externes A, B et C ainsi que celles des CIS, CIN, examen professionnel de B en A et concours interne d'inspecteur. Pour répondre de vive voix à votre message adressé à l'ensemble des OS le 20 mars dernier, cette revendication d'appel des listes complémentaire est satisfaite mais nous attendons des mesures concrètes pour la Ddfip 77.